

**RECOMMANDATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES**

**Règlement type
(Quinzième édition révisée)**

Rectificatif

NOTA: Les rectificatifs aux Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type, sont disponibles sur le site web de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à l'adresse suivante:

http://www.unece.org/trans/danger/publi/unrec/mr_pubdet.html

VOLUME I

1. 1.2, définition de Citerne

Substituer au texte existant

Citerne, une citerne mobile (y compris un conteneur-citerne) (voir 6.7.2.1), un véhicule-citerne routier, un wagon-citerne ou un récipient pour les solides, les liquides ou les gaz, d'une contenance minimale de 450 litres lorsqu'elle est utilisée pour le transport de matières de la classe 2 ;

2. 1.2, définition de Emballage reconstruit, alinéas a) i) et ii)

Substituer au texte existant

- i) résultant de la production d'un type ONU conforme à partir d'un type non conforme ;
- ii) résultant de la transformation d'un type ONU conforme en un autre type conforme ;
ou

3. 1.2, définition de *Grands emballages*

Substituer au texte existant

Grand emballage, un emballage consistant en un emballage extérieur qui contient des objets ou des emballages intérieurs et qui :

- a) est conçu pour une manutention mécanique ;
- b) a une masse nette supérieure à 400 kg ou une contenance supérieure à 450 litres, mais dont le volume ne dépasse pas 3 m³ ;

4. 2.8.2.5 c) ii), Nota

Au lieu de sur l'autre matière lire sur l'autre métal

VOLUME II

5. 4.1.3.1, paragraphe central, deuxième phrase

Au lieu de dispositions spéciales des sections lire dispositions particulières des sections

6. 4.1.3.1, paragraphe central, troisième phrase

Au lieu de dispositions particulières d'emballage lire dispositions spéciales d'emballage

7. 4.1.4.1, P200 4), disposition spécifique p, deuxième paragraphe

Au lieu de dispositif de compression lire dispositif de décompression

8. 5.2.2.2.2, Modèle d'étiquette No 4.2

Au lieu de Matières spontanément inflammables lire Matières sujettes à l'inflammation spontanée

9. 6.2.1.1.7

Substituer au texte existant

Tout contact entre des métaux différents qui pourrait provoquer une corrosion par courant galvanique doit être évité.

10. 6.2.1.2.2, deuxième phrase

Au lieu de corrosion sous contrainte lire corrosion sous tension

11. 6.2.1.3.6.5.2
Au lieu de se briser lire se rompre
12. 6.2.1.5.1 a)
Au lieu de épreuve des lire essais pour vérifier les
13. 6.2.1.5.1 d)
Au lieu de examen lire contrôle
14. 6.2.1.5.1 e)
Au lieu de inspection lire contrôle
15. 6.2.1.6.2, première phrase
Au lieu de seul l'examen des points a), c), e) mentionnés au 6.2.1.6.1 est exigé lire seuls les contrôles du 6.2.1.6.1 a), c) et e) sont requis
16. 6.2.1.6.2, deuxième phrase
Au lieu de à la partie supérieure lire en partie supérieure
17. 6.2.2.5.2.4 f), 6.2.2.5.2.6 a) et 6.2.2.5.3.1, deuxième phrase
Au lieu de étayé par des documents lire documenté
18. 6.2.2.5.2.5
Substituer au texte existant

L'organisme de contrôle doit délivrer l'agrément du modèle type, effectuer les essais et contrôles de fabrication des récipients à pression et vérifier la conformité avec la norme applicable aux récipients à pression (voir 6.2.2.5.4 et 6.2.2.5.5).
19. 6.2.2.5.3.1 d) et 6.2.2.6.3.1 c)
Au lieu de procès-verbaux lire rapports
20. 6.2.2.6.2.1, deuxième paragraphe
Au lieu de relevés lire rapports

21. 6.2.2.6.2.4 f)

Substituer au texte existant

f) Exploiter un système qualité documenté conformément au 6.2.2.6.3 ;

22. 6.2.2.6.3.1, deuxième phrase

Au lieu de Il doit être étayé de façon systématique et ordonnée sur des documents, lire Il doit être documenté, de façon systématique et ordonnée,

23. 6.2.2.6.4.2 b), e) et 6.2.2.6.4.4, deuxième phrase

Au lieu de laboratoire lire centre

24. 6.2.2.6.5, première phrase

Au lieu de de la marque de l'organisme lire du marquage

25. 6.2.2.6.6, titre

Au lieu de Relevés lire Registres

26. 6.2.2.6.6, deux fois

Au lieu de relevé lire registre

27. 6.2.2.6.6, premier paragraphe

Au lieu de laboratoire lire centre d'essais

28. 6.2.2.7.6 a), première phrase

Substituer au texte existant

la ou les lettres indiquant le pays qui a agréé l'organisme chargé d'effectuer les contrôles et les épreuves périodiques.

29. 6.2.2.8, première phrase

Au lieu de une marque lire la marque

30. 6.4.6.4, dernière phrase

Insérer autres avant égards

31. Chapitre 6.7, partout où cela apparaît

Au lieu de récipients sous pression lire récipients à pression

32. 6.7.2.4.1 b) et 6.7.4.4.1 b)

Au lieu de récipient sous pression lire récipients à pression

33. 6.7.5.4.1, première phrase

Au lieu de doivent pouvoir être divisés lire doivent être divisés
